

Le 22 juin 2012

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

L'été étant officiellement commencé, nous avons aujourd'hui des informations à vous fournir sur divers sujets, vous trouverez donc, ci-inclus, deux communiqués et deux dépliants. Voici ce dont il s'agit :

- ⇒ Communiqué – Visite complète des propriétés;
- ⇒ Communiqué – Visite du Service de Sécurité Incendie;
- ⇒ Dépliant – Compo-Recycle;
- ⇒ Dépliant – Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

Nous profitons aussi de cet envoi pour vous rappeler que plusieurs ouvrages nécessitent un permis ou un certificat d'autorisation émis par le Service de l'urbanisme, c'est le cas entre-autre pour les modifications/changements aux quais, de toute coupe d'arbre, d'agrandissement, de démolition, de rénovation, etc. Avant d'entreprendre tous travaux sur votre propriété, il est préférable de communiquer avec nous pour vous assurer que ces travaux soient faits en toute conformité avec la réglementation municipale.

Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez vous procurer un permis pour faire des feux et ce, en toutes saisons. Il vous suffit de vous présenter à l'Hôtel de Ville, le permis est gratuit et peut être émis pour un maximum de 7 jours consécutifs.

En terminant, n'oubliez pas le Barbecue annuel des citoyens, qui se tiendra le 30 juin prochain, les enfants sont les bienvenus!

Espérant compter sur votre participation lors du barbecue, nous vous prions de recevoir, chères concitoyennes, chers concitoyens, nos meilleures salutations.

Le Maire,



Jean-Pierre Nepveu